Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

◆ ◆ ◆

Octobre 2013

NUMÉRO SPÉCIAL N° 62

◆ ◆ ◆

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
http://www.manche.gouv.fr
Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE.....3

Arrêté n° 13-210 du 28 octobre 2013 donnant délégation de signature à M. David FOUCAMBERT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche.....3

Arrêté n° 13-229 du 29 octobre 2013 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète d'AVRANCHES du 18 au 29 novembre 2013 inclus.....3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....3

Arrêté DDTM-DIR-2013-13 du 30 octobre 2013 donnant subdélégation de signature de M. MANDOUZE à certains de ses collaborateurs…3

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE

Arrêté n° 13-210 du 28 octobre 2013 donnant délégation de signature à M. David FOUCAMBERT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code du patrimoine ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
Vu le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;
Vu l'arrêté ministériel en date du 6 août 2013 portant mutation de M. David FOUCAMBERT, architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche, à compter du 2 septembre 2013 ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,
Art. 1 : Délégation est donnée à M. David FOUCAMBERT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, à l'effet de signer les actes découlant des dispositions du code de l'environnement (partie réglementaire relative aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, aux parcs naturels régionaux et au cadre de vie).
Art. 2 : En application du I de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, M. FOUCAMBERT peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Il devra définir, par arrêté ou par décision pris au nom de la préfète, la liste de ses subdélégataires.
La signature des agents ainsi habilités est accréditée auprès du comptable assignataire.
Cet arrêté ou cette décision devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Art. 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.
Art. 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON

◆

Arrêté n° 13-229 du 29 octobre 2013 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète d'AVRANCHES du 18 au 29 novembre 2013 inclus

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;
Vu le décret du 4 février 2011 portant nomination de M. Christophe MAROT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Manche ;
Vu le décret du 2 août 2012 nommant Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches,
Vu le décret du 5 juin 2013 nommant Mme GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 13-213 du 20 septembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 13-215 du 20 septembre 2013 donnant délégation de signature à Mme GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la sous-préfète d'Avranches ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,
Art. 1 : Madame Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances, est désignée pour assurer la suppléance de Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches du 18 au 29 novembre 2013 inclus.
Art. 2 : Le secrétaire général, la sous-préfète suppléante et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté DDTM-DIR-2013-13 du 30 octobre 2013 donnant subdélégation de signature de M. MANDOUZE à certains de ses collaborateurs

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;
Vu la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral
Vu l'arrêté du Premier ministre du 15 février 2011 portant nomination de M. Frédéric HENNEQUIN, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 10 janvier 2012 portant nomination de M. Ronan LE SAOUT en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;
Vu l'arrêté préfectoral n°AL – 13-172 du 05 août 2013 donnant délégation de signature à M. Dominique MANDOUZE, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche
Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :
M. Frédéric HENNEQUIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 05 août 2013 conférée à M. Dominique MANDOUZE
M. Ronan LE SAOUT, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 05 août 2013 conférée à M. Dominique MANDOUZE.
Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 05 août 2013 conférée à M. Dominique MANDOUZE.
Direction

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité conseil de gestion et	**DIR/CGM**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11

management.		
Mme Agnès PETIT, technicien supérieur principal du développement durable en tant que responsable de l'unité communication.	**DIR/COM**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que secrétaire général	**SG/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1 à A1-a21 paragraphes 2, 3 et 4 de A1-a22 A1-a23 et A1-a26 ; A1-b1 à A1-d2 et A1-f1
Mme Isabelle LEBRUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, Mme Marie-Noëlle MABIRE secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que co-responsables de la mission appui aux parcours professionnels-information sociale.	**SG/MAPPIS**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11
Mme Christine LEPETIT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité gestion des ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LEPETIT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Sylvie LEBLOND, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint.	**SG/GRH**	**Administration et organisation générale** A1-a5, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 à A1-a18 A1-a20 à A1-a21
M. Marc GIRAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité logistique budget.	**SG/LB**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-c1
Mme Élisabeth LEROY, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité juridique.	**SG/JUR**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 ; A1-b1 à A1-b2 ; A1-d1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy FARCY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	**SETRIS/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) A1-e1 **Éducation et circulation routières, transports** A3-a1 à A3-d1 **Aménagement et urbanisme** A5-a5 et A5-a6 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
M. Pascal QUESNEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité veille études et prospective.	**SETRIS/VEP**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 à A1-a11 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Solange CHARPENTIER, technicien supérieur en chef détaché sur emploi fonctionnel de chef de subdivision en tant que responsable de l'unité géomatique.	**SETRIS/GEOM**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 à A1-a11
M. Michel MAS, personnel non titulaire, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de M. MAS, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Dominique LECAPLAIN, inspecteur du permis de conduire en tant qu'adjoint.	**SETRIS/ER**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Éducation routière** A3-a1 à A3-a2
M. Jean-Michel MARC, technicien supérieur en chef détaché sur emploi fonctionnel de chef de subdivision en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements. En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARC, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Stéphanie MEMPIOT, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint. M. Hubert JOUVET, technicien supérieur en chef du développement durable spécialité EEI, en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie « transports ».	**SETRIS/SRD**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 ; A1-b2 **Éducation et circulation routières, transports** A3-b1 à A3-d1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
M. Jean-Marc BAZIERE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise.	**SETRIS/RISC**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Rosemary SERRAND, architecte et urbaniste de l'État, en tant que chef du service aménagement durable des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SERRAND, la	**SADT/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1,A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-b1 (uniquement pour

délégation qui lui est conférée est donnée à M. Guy LAVERGNE, attaché d'administration principal de l'équipement, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVERGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Claude BOTTET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, excepté pour la partie « transports ».		le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) A1-f1 **Aménagement et urbanisme** A5-a1 à A5-a4 ; A5-a7 à A5-d1 A5-f1 à A5-h1 ; A5-j1 à A5-k1 **Distributions électriques** A6-a1 à A6-a4 et A6-c1 Équipement rural A6-b1
Mme Louisette LE ROCH, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité planification	**SADT/ PLANIF**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Aménagement et urbanisme** A5-a3, A5-a4
Mme Nathalie ROBIN-TREMBLAY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, en tant que responsable de l'unité porter à connaissance.	**SADT/PAC**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Aménagement et urbanisme** A5-a3
M. Guy LAVERGNE, attaché d'administration principal de l'équipement, en tant que responsable de l'unité application du droit des sols. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVERGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Milcah BAUDEVEIX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle pour la partie Aménagement et urbanisme uniquement. M. Eric TOSTAIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale uniquement pour la partie A5-b1 à A5-b5	**SADT/ADS**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Aménagement et urbanisme** A5-b1 à A5-b5 ; A5-d1 et A5-f1
M. Claude BOTTET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité accessibilité. En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOTTET, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Marc LESENECHAL, technicien supérieur en chef du développement durable.	**SADT/ACCESS**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Aménagement et urbanisme** A5-j1 à A5-k1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
M. Michel LE ROCH, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité aide à l'émergence de projets d'aménagement durable.	**SADT/AEPAD**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 **Ingénierie publique** A7-a1
M. Olivier THIRION, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission Mont-Saint-Michel.	**SADT/MSM**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service environnement En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRUN la délégation qui lui est conférée est donnée à M Maurice FRESLON, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,	**SE/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) A1-f1 **Aménagement et urbanisme** A5-i1, A5-l1 **Ingénierie publique** A7-a1 et A7-b1 **Environnement** A9-a1 à A9-i1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune	**SE/MBS**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 **Environnement** A9-a1
M. Maurice FRESLON, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité protection et gestion de la ressource en eau. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice FRESLON, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Patrice PEROCHEAU, ingénieur territorial principal excepté pour les rubriques A9-f1 et A3-c1 à A3-d1	**SE/ PGRE**	**Administration et organisation générale** ,A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 **Ingénierie publique** A7-a1 et A7-b1 **Environnement** A9-a4 à A9-a5 A9-f1, A9-g1 et A9-i1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Nathalie FERRAND, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité police de l'environnement.	**SE/ PE**	**Administration et organisation générale** A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Aménagement et urbanisme** A5-i1, A5-l1 **Environnement** A9-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	**SE/FNB**	**Administration et organisation générale** A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Environnement** A9-c1 à A9-e1 et A9-i1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Christelle BRIAULT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité police des eaux continentales.	**SE/ PEC**	**Administration et organisation générale** A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Environnement

		A9-a1 à A9-a7, A9-b1, A9-f1 et A9-i1

Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, en tant que chef du service habitat, construction et ville.	**SHCV/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1 et A1-a3 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 et A1-f1 **Construction** A4-a1 à A4-e1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'équipement en tant que responsable de l'unité renouvellement urbain et occupation sociale.	**SHCV/RUOS**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 **Construction** A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 ; A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	**SHCV/PH**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 **Construction** A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 ; A4-b2 à A4-b4 ; A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	**SHCV/HP**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Construction** A4-e1
Mme Marie RICAUD-SOULAN, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité constructions publiques durables.	**SHCV/CPD**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-f1 **Construction** A4-d1 **Ingénierie publique** A7-a1 et A7-b1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Philippe LEBOISSELIER, chef de mission, en tant que chef du service économie agricole et des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEBOISSELIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	**SEAT/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1, A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11, A1-f1 **Production-organisation économique et conjoncture** A10-a1 à A10-n1, A5-d1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes et droits à produire.	**SEAT/ aides directes et droits à produire**	**Administration et organisation générale** A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-f1 **Production-organisation économique et conjoncture** A10-a1 à A10-n1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant que responsable de l'unité aides structurelles et conjoncturelles	**SEAT/ aides structurelles et conjoncturel- -les**	**Administration et organisation générale** , A1-a3, A1-a8 P paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-f1 **Production-organisation économique et conjoncture** A10-a1 à A10-n1
Mme Jeanine HINCHET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité développement rural durable.	**SEAT/ DRD**	**Administration et organisation générale** A1-a3 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 et A1-f1 **Production-organisation économique et conjoncture** A10-g1, A10-l1 et A10-m1

Service Délégation à la mer et au littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Pierre ABLINE, administrateur de 1ère classe des affaires maritimes, en tant que chef de service, responsable de la délégation à la mer et au littoral.	**DML/DIR**	**Administration et organisation générale** A1-a1 et A1-a3 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a12 ; A1-e1 et A1-f1 **Gestion et conservation du domaine public** A2-b2 à A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 A2-b11 ; A2-e1 à A2-f1 **Aménagement et urbanisme** A5-e1 **Domaine maritime** A8-a1 à A8-j1 **Environnement** A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-i1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1

Mme Tiphaine BRETT, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales	**DML/CPML**	**Administration et organisation générale** **Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 et A1-f1 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Élise THIERREE, secrétaire administratif de classe normale, en tant que responsable de l'unité administrative et financière.	**DML/UA**	**Administration et organisation générale** A1-a5 1,2,3 de A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a18 ; A1-a20 à A1-a21
Mme Alexandra DAVID, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DAVID, la délégation qui lui est conférée est donnée à - M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, pour la partie Administration et organisation générale ainsi que la gestion et la conservation du domaine public en tant qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime excepté pour la partie environnement - M. Éric PAIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que adjoint et chef du bureau environnement et risques littoraux pour la partie Administration et organisation générale ainsi que la partie Environnement	**DML/ pôle GL**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 ; A1-e1, A1-f1 **Gestion et conservation du domaine public** A2-b2 à A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-e1 ; A2-e1 **Aménagement et urbanisme** A5-e1 **Environnement** A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-i1
M. Bruno POTIN ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable du pôle cultures marines . Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, M. David ETASSE et Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie Domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	**DML/pôle CM**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 ; A1-f1 **Domaine maritime** A8-e1 à A8-e5 A8-f4 et A8-f5 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Anne LE VEY, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes.	**DML/ pôle PAM**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 ; A1-f1 **Gestion et conservation du domaine public** A2-e1 **Domaine maritime** A8-a1 à A8-a2 A8-c1 et A8-c2 ; A8-e1 à A8-e5 A8-f1 à A8-f6 ; A8-i1 à A8-i2 **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
M. Pierre DELACOUR, inspecteur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance. En cas d'absence ou d'empêchement de M. DELACOUR, la délégation qui lui est conférée est donnée à : M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, en tant qu'adjoint au responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance pour la partie administration et organisation générale et A8-b1, A8-b2, A8-c1, A8-c3 à A8-c5 de la partie domaine maritime	**DML/ pôle NPP**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 ; A1-f1 **Domaine maritime** A8-b1 à A8-d2 A8-c1, A8-c3 à A8-c5
M. Christophe TENDRON, capitaine de port de classe normale, en tant que commandant du port de Cherbourg	**DML/ Capitainerie**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 ; A1-f1

Délégations Territoriales

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Julien BROSSARD ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord. M. Pierre MORIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre. Mme Christiane RENAULT, attaché principale d'administration de l'équipement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	**DT Nord** **DT Centre** **DT Sud**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11 **Gestion et conservation du domaine public** A2-b2 à A2-b4 Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 ; A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ;A2-e1 **Aménagement et urbanisme** A5-b1 à A5-b5-A5-b7 A5-d1 à A5-f1, A5-l1 (pour 2.et 3. : acte d'instruction à l'exclusion des actes finaux d'autorisation et de déclaration ; et pour 4. : lettre d'avertissement préalable uniquement) **dans le cadre des permanences : Transports** A3-c1 à A3-d1
Mme Martine PAGNY, technicien supérieur en chef du en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord. Mme Valérie LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ; M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	**DT Nord** **DT Centre**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 **Aménagement et urbanisme** A5-b1 à A5-b5 ; A5-d1 à A5-f1, A5-l1 (pour 2.et 3. : acte d'instruction à l'exclusion des actes finaux d'autorisation et de déclaration ; et pour 4. : lettre d'avertissement préalable uniquement)

	DT Sud	**Gestion et conservation du domaine public** A2-b2 à A2-b4 Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 ; A2-c4 , A2-e1
Mme Martine BOUVET, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, M. Christian CAUCHARD, technicien supérieur en chef du développement durable, M. Patrick POUPINET, technicien supérieur en chef du développement durable spécialité EEI, en tant que responsables de filière aménagement urbanisme habitat en délégations territoriales.	**DT Nord** **DT Centre** **DT Sud**	**Aménagement et urbanisme** A5-b1 à A5-b5
M. Thierry RENAUD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, M. M. Jean-Claude LEMARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable, Mme Josiane KRAMP, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ; Mme Anne-Marie BASNIER, adjoint administratif principal 2ème classe, Mme Françoise DAVID, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, M. Gaëtan ANNE, adjoint administratif 1ère classe en tant que responsables de la filière application du droit des sols en délégations territoriales.	**DT Nord** **DT Centre** **DT Sud**	**Aménagement et urbanisme** A5-b1 à A5-b5
M. Jean-Yves POISNEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale des services déconcentrés, en tant que responsable de la coordination administrative.	**DT Nord**	**Administration et organisation générale** paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Thierry JUGE Mme Rosemary SERRAND, M. Rémy FARCY, M. Rémy BRUN, M. Philippe LEBOISSELIER, M. Pierre ABLINE, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Thierry JUGE, Mme Rosemary SERRAND, M. Rémy FARCY, M. Rémy BRUN, M. Philippe LEBOISSELIER, M. Pierre ABLINE.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 06 août 2013, sont abrogées.

Art. 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Dominique MANDOUZE

◆